

**Sujet :** Re: Tr: Consultation Porter à connaissance ABLIS et LE MESNIL SAINT DENIS (réponse pour le 16 mai 2022)

**De :** MUGUERRA Marielle (Adjointe à la cheffe de l'UD 78) - DRIEAT IF/UD78

<marielle.muguerra@developpement-durable.gouv.fr>

**Date :** 17/05/2022 à 18:39

**Copie à :** "HUILIO Marie-Christine (Assistante) - DRIEAT IF/UD78/CRUM" <marie-christine.huilio@developpement-durable.gouv.fr>, SEDILLOT Loic (Chargé de mission planification) - DDT 78/SUT/UP <loic.sedillot@yvelines.gouv.fr>, DDT 78/SUT/UP (Unité Planification) <ddt-sut-up@yvelines.gouv.fr>

Bonjour,

en complément au message qui vous a été adressé ce matin, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'AP SUP concernant le site pollué anciennement Automotive Lighting au Mesnil St Denis, mentionné dans le message avec un lien Infosols mais initialement non joint.

Désolée pour cette réponse par étapes, la cellule en charge des questions d'urbanisme est actuellement (et pour encore plusieurs mois) en sous-effectif.

Cordialement,

--

**Marielle MUGUERRA**

Adjointe à la chef d'unité  
Unité départementale des Yvelines

35, rue de Noailles - Bâtiment B1 - 78000 VERSAILLES  
Tél : 01 71 28 48 62 (ligne basculée en cas de télétravail)  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)  
[www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement et des transports  
d'Ile de France

----- Message transféré -----

**Sujet :** Consultation Porter à connaissance ABLIS et LE MESNIL SAINT DENIS

**Date :** Tue, 17 May 2022 10:57:21 +0200

**De :** HUILIO Marie-Christine - DRIEE IF/UD78/RUM <[marie-christine.huilio@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-christine.huilio@developpement-durable.gouv.fr)>

**Organisation :** DRIEE IF/UD78/RUM

**Pour :** SEDILLOT Loic (Chargé de mission planification) - DDT 78/SUT/UP  
<[loic.sedillot@yvelines.gouv.fr](mailto:loic.sedillot@yvelines.gouv.fr)>

**Copie à :** AE-urba - DRIEAT IF/SCDD <[ae-urba.scdd.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-urba.scdd.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr)>

Bonjour,

Par courrier du 14/03/22 et 15/03/22, vous avez consulté l'UD 78 sur la consultation préalable du porter à connaissance et à l'association des services de l'Etat dans le cadre de la révision du PLU d'Ablis et du Mesnil Saint Denis.

Ci-dessous notre contribution :

Concernant la commune d'**Ablis** :

- Présence de 2 installations classées à enregistrement : ALDIMARCHE et Frigorifique d'Ablis ZA Porte d'Ile de France et 5 installations classées à autorisation : Frigorifique d'Ablis Rue des Antonins, LIDL, Mme Raphaele SPARTA, MCC (Ex EXPRIM) et SOBELOC,
- La commune n'est pas située dans le périmètre de stockage souterrain de gaz de Beynes ou St Illiers,

- Pas d'installation à risque (PàC risque techno),
- Pas de site et sol pollué connu,

- Pas d'arrêté de secteurs d'information des sols et de servitudes d'utilité publique.

- Le Schéma Départemental des Carrières (SDC), approuvé le 22 novembre 2013, révèle des types de matériaux disponibles sur le territoire de la commune (cf extrait carte gisement du SDC), après prise en compte des contraintes de fait (urbanisation) et des protections environnementales fortes (interdisant l'exploitation de minéraux). Le SDC prévoit que la fourniture de matériaux, dont la région est déficitaire, doit être réalisée au plus près des besoins afin de réduire l'empreinte écologique.

Les documents (dont cartes) du SDC sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/schema-departemental-des-carrieres-des-yvelines-a1711.html>

Concernant la commune du **Mesnil Saint Denis** :

- Pas d'installations classée à enregistrement ou a autorisation,
- La commune n'est pas située dans le périmètre de stockage souterrain de gaz de Beynes ou St Illiers,
- Pas d'installations à risques (PàC risque techno)
- Un site et sol pollué connu : AUTOMOTIVE LIGHTING <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/instruction/SSP001089801>

Marielle, je n'ai pas vu d'arrêté SUP dans le tableau de DSPR

[file:///L:/Environnement/Cel\\_DSPR/02\\_Sites%20Sols%20Pollues/0\\_SUP\\_UD78/liste\\_SUP\\_SSP\\_dechets\\_Yvelines.ods](file:///L:/Environnement/Cel_DSPR/02_Sites%20Sols%20Pollues/0_SUP_UD78/liste_SUP_SSP_dechets_Yvelines.ods)

- Le Schéma Départemental des Carrières (SDC), approuvé le 22 novembre 2013, révèle des

types de matériaux disponibles sur le territoire de la commune (cf extrait carte gisement du SDC), après prise en compte des contraintes de fait (urbanisation) et des protections environnementales fortes (interdisant l'exploitation de minéraux). Le SDC prévoit que la fourniture de matériaux, dont la région est déficitaire, doit être réalisée au plus près des besoins afin de réduire l'empreinte écologique.

Les documents (dont cartes) du SDC sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/schema-departemental-des-carrieres-des-yvelines-a1711.html>

Cordialement

Marie-Christine HUILIO

Assistante de la Cellule Risques Urbanisme Mantes

35, Rue de Noailles - 78000 Versailles

Tél : 01.71.28.48.54/07 63 95 75 85

Fax : 01.30.21.54.71

---

— Pièces jointes : —

191226\_MARELLI\_AUTOMOTIVE\_LIGHTING\_AP\_SUP.pdf

404 Ko